

T. +33 1 42 25 15 50

F. +33 1 42 25 03 58

31, avenue Pierre 1^{er} de Serbie

75116 Paris

Toque : J081

www.ygma.fr

Monsieur Thierry Poncelet
Chef du bureau de la procédure
Autorité de la concurrence
11, rue de l'Echelle
75001 PARIS

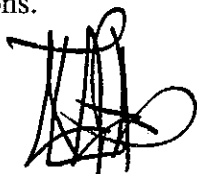
Paris, le 14 septembre 2011

Objet : Demande du Syndicat CFE-CGC FRANCE TELECOM et du Syndicat National des Télécoms SNT-CGC relative à la procédure d'attribution des fréquences 4G

Cher Monsieur,

En notre qualité de conseil du Syndicat CFE-CGC FRANCE TELECOM-ORANGE et du Syndicat National des Télécoms SNT- CGC, nous avons l'honneur de vous soumettre la présente demande d'avis, sur le fondement de l'article L.462-1 du Code de commerce, relative au cadre réglementaire instauré par le **décret n°2011-659 du 14 juin 2011 et les arrêtés adoptés le même jour** concernant l'appel à candidatures pour l'attribution des fréquences radioélectriques dites de « quatrième génération ».

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos respectueuses salutations.



Anne-Laure Hélène des Ylouses
Avocat à la Cour



Anne-Solène Gay
Avocat à la Cour

P.J